

ENCOURAGEZ L'ÉDUCATION ET L'ACTION

en faveur de l'environnement en
faisant un don testamentaire



L'histoire de Greenpeace est une histoire d'espoir. Elle nous rappelle que les gens ordinaires peuvent faire la différence lorsqu'ils s'unissent pour protéger notre planète et l'incroyable diversité qu'elle abrite.

Après avoir pris soin de vos proches, effectuer un don testamentaire au Fonds d'éducation Greenpeace Canada (FEGC) est une façon réfléchie d'assurer la pérennité de vos valeurs et de créer un changement durable pour la planète. Votre legs permettra de renseigner et d'inspirer les gens grâce à des recherches essentielles, à l'éducation du public et à des campagnes de sensibilisation, contribuant ainsi à la protection de notre environnement pour les générations à venir. Il s'agit d'un geste facile à poser qui fera une réelle différence dans le monde de demain. Et comme nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré, votre don au FEGC peut également présenter des avantages fiscaux pour votre succession.

Types de dons possibles

1 Un don en espèces (legs) :

Optez pour un montant spécifique en dollars ou un pourcentage du reliquat de votre succession. C'est la façon la plus courante de faire un don testamentaire.

2 Un don de valeurs mobilières :

Le don d'actions ou de titres cotés en bourse peut réduire l'impôt sur les gains en capital et donner droit à un reçu fiscal pour activités de bienfaisance. Vos bénéficiaires peuvent ainsi en retirer un avantage net plus important.

3 Un don de fonds enregistrés (REER, FERR ou CELI) :

Faites un don en désignant le Fonds d'éducation Greenpeace Canada comme bénéficiaire de vos fonds enregistrés. C'est l'une des façons les plus simples et les plus flexibles de faire un don. *Remarque : Au Québec, cette désignation doit être faite par voie testamentaire.*

4 Un don d'assurance vie :

Désignez le Fonds d'éducation Greenpeace Canada comme bénéficiaire d'une police d'assurance vie existante ou transférez la propriété d'une nouvelle police. Si vous transférez la propriété, les primes que vous payez peuvent vous donner droit à un reçu fiscal pour activités de bienfaisance que vous pourrez appliquer à votre facture d'impôt actuelle.

Renseignements clés à inclure dans votre testament

Nom officiel

Fonds d'éducation
Greenpeace Canada

Adresse principale

33 rue Cecil,
Toronto, ON M5T 1N1

Numéro d'enregistrement
d'organisme de bienfaisance

717425516RR0001

Votre don testamentaire permettra au FEGC de continuer à enquêter, à éduquer et à œuvrer en faveur du changement.

Pour plus d'informations ou pour discuter en toute confidentialité de la possibilité de faire un don testamentaire, veuillez contacter :

Jackie Gallagher

Directrice, Fonds d'éducation Greenpeace Canada
jackie.gallagher@gcef.ca
(905) 828-0133

www.gcef.ca